



Date : 14/07/2006

**LE RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES DANS LES
POLITIQUES CULTURELLES DE COOPÉRATION AU
DÉVELOPPEMENT : MODÈLE DE GESTION DE LA
BIBLIOTHÈQUE DE L'AGENCE ESPAGNOLE DE
COOPÉRATION INTERNATIONALE (AECI).**

María Araceli García Martín (PhD)

Técnico Superior de Bibliotecas
Agencia Española de Cooperación Internacional
Biblioteca Hispánica
España

*Traduit par :
Jacques Hellemans,
Alexandra Bruneel et
Maria Munoz Reja Gallurt
(Université Libre de Bruxelles, Belgique)*

Meeting:	110 Social Science Libraries with Government Libraries
-----------------	---

Simultaneous Interpretation:	No
-------------------------------------	-----------

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 72ND IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL
20-24 August 2006, Seoul, Korea
<http://www.ifla.org/IV/ifla72/index.htm>

J'aimerais vous remercier de votre invitation à ce congrès. Je ferai mon intervention dans ma langue maternelle, l'espagnol. Je vous remercie d'ores et déjà de votre patience, patience qui sera récompensée par l'excellent travail que vont réaliser les traducteurs.

Si vous le voulez bien, passons immédiatement à l'exposé des différents points que je vais aborder:

1. – Le point de vue des organisations internationales quant au rôle des bibliothèques dans la coopération en vue du développement des peuples
2. – Le point de vue de l'AECI sur l'influence jouée par les aspects culturels dans le développement des peuples
3. – Le point de vue de l'AECI sur le rôle des stratégies culturelles et de développement
4. – La matérialisation des politiques culturelles de l'AECI
5. – Les Bibliothèques hispaniques et islamiques
6. – Conclusion
7. – Bibliographie

La Direction générale des relations culturelles et scientifiques fait partie de l'Agence espagnole de coopération internationale (AECI), une institution de l'Administration générale de l'État. Cette administration dépend du ministère des Affaires extérieures et de la Coopération et elle est chargée de poursuivre les objectifs de la coopération en vue du développement.

Les attributions de la Direction générale comptent, entre autres, la gestion des ressources allouées à la formation et à la culture ainsi que la gestion des ressources de type économique, infrastructurel ou ayant trait à la santé. Mais afin de remplir pleinement l'objectif souhaité en matière de coopération en vue du développement et de respecter la diversité idéologique et culturelle des citoyens, l'accent est mis sur le développement économique et démocratique des peuples.

Les moyens prévus à cet effet sont un service de publications, une sous-direction générale chargée de la promotion, de la dotation et de la gestion des bourses postuniversitaires, de lectorats, d'échanges et d'autres programmes d'enseignement universitaire et supérieur, un réseau de centres culturels dispersés dans le monde et disposant souvent d'importantes bibliothèques spécialisées dans la culture espagnole et, enfin, la Bibliothèque de l'AECI, qui couvre les besoins en information de cette organisation vaste et complexe.

Au vu des relations culturelles, commerciales et « sentimentales » propres à l'Espagne, la bibliothèque, qui compte environ 700 000 volumes, se divise en deux sections spécialisées, dénommées Bibliothèque hispanique et Bibliothèque islamique.

Le modèle de gestion de la bibliothèque correspond aux deux engagements de l'organisation de tutelle : l'un en matière de coopération pour le développement et l'autre en vue de l'évolution de la société de la connaissance et de l'information. En outre, deux objectifs peuvent être dégagés :

a) réunir une vaste collection représentative de la culture actuelle des pays d'Amérique latine et du monde arabe. La bibliothèque s'est spécialisée dans ces deux régions du monde et collabore avec des organismes du milieu dans le domaine de la coopération en vue du développement.

b) entretenir de bonnes relations avec les institutions culturelles des pays des deux régions en faisant des échanges bibliographiques. En pratique, l'AECI envoie sa bibliographie spécialisée et reçoit celles établies dans les établissements du réseau.

Dans l'étude qui est proposée ici, nous nous attarderons longuement sur la bibliothèque ainsi que sur l'analyse et l'évaluation de son modèle de gestion.

1. ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET BIBLIOTHÈQUES DANS LA COOPÉRATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exposé, nous nous concentrerons sur l'organisation internationale qui remplit probablement le rôle le plus emblématique qui soit dans le domaine des bibliothèques, l'Unesco. Depuis sa création en 1946, cette dernière encourage la multilatéralisme aussi bien

en matière de culture que de développement. Les premières actions de cette organisation ont été principalement orientées vers la protection du patrimoine culturel dévasté par les guerres du XXe siècle et vers la création de bases pour la protection du patrimoine des peuples en temps de paix. Par la suite, on a élargi cette mission à l'étude des facteurs, des paramètres et de l'impact de la culture sur le développement. La culture a été définie non comme une dimension accessoire du développement mais comme le tissu même de la société dans sa relation globale avec le développement et aussi comme sa force interne.

Nous parlerons de la bibliothèque publique, au sens de bibliothèque ouverte au public en général et non au sens administratif, qui par ses valeurs égalitaires, universelles et démocratiques est le type de bibliothèque idéal en regard des objectifs de la coopération. L'Unesco la définit comme "une porte ouverte sur la connaissance" et on ajoute :

« La liberté, la prospérité et le développement de la société et de la personne sont des valeurs humaines fondamentales qui pourront être atteintes seulement si des citoyens bien informés peuvent exercer leurs droits démocratiques et jouer un rôle actif dans la société. La participation constructive et la consolidation de la démocratie dépendent d'une bonne éducation et d'un accès libre et illimité à la connaissance, à la pensée, à la culture et à l'information. La bibliothèque publique, passage obligé de la connaissance, constitue une condition de base de l'éducation permanente, des décisions autonomes et du progrès culturel de la personne et des groupes sociaux. Le Manifeste proclame la foi de l'Unesco dans la bibliothèque publique comme force vive de l'éducation, de la culture et de l'information et comme agent essentiel de promotion de la paix et des valeurs spirituelles dans l'esprit de l'être humain ».

Par conséquent, l'Unesco encourage les autorités nationales et locales à soutenir les bibliothèques publiques et à prendre une part active à leur développement. Pour une agence de coopération en matière de développement comme l'AECI, laquelle a des objectifs importants en matière d'éducation et de culture, encourager la bibliothèque publique est prioritaire. Elle est une garantie de la proximité du citoyen et, par extension, une garantie de contribution à son développement personnel et culturel, lequel aura pour conséquence son développement à tous les niveaux, comme citoyen, comme travailleur, comme producteur de richesse économique, culturelle et sociale..., comme personne en général.

2. L'AECI ET LE RÔLE DES ASPECTS CULTURELS DANS LE DÉVELOPPEMENT

La loi espagnole du 7 juillet 1998 portant Coopération internationale en vue du développement établit en son article 8.2 que le Plan directeur est l'élément de base de la politique espagnole en la matière.

Après les élections du 14 mars 2004, le président du gouvernement, José Luis Rodriguez Zapatero, parlait déjà dans son discours d'entrée en fonction d'un encouragement à la coopération et au développement. L'objectif était, selon lui, de « faire de la coopération en vue du développement un élément essentiel de notre politique internationale ».

Les éléments de base de la politique de coopération internationale et du développement sont les suivantes :

- L'engagement du gouvernement à augmenter les ressources assignées à l'aide au développement ;

- L'alignement de la coopération espagnole sur le consensus et la doctrine internationale en matière d'aide au développement ;
- La reconnaissance du rôle de la diversité culturelle en matière de développement grâce à une large description du programme idoine et grâce à l'importance accordée à de nouvelles aspirations : égalité des sexes, prévention des conflits, dimension culturelle, etc. ;
- L'instauration de la lutte contre la pauvreté en tant qu'objectif central de la coopération espagnole ;
- L'engagement à consacrer 20% de l'aide bilatérale à la couverture des nécessités de base ;
- Un nouvel accord en matière d'aide humanitaire ;
- Et, engagement le plus important de la coopération espagnole, le caractère ouvert et participatif du processus d'élaboration du Plan directeur.

Le Plan directeur a été approuvé par le Conseil des ministres le 28 janvier de 2005. Inspiré par les Objectifs du millénaire, il se caractérise par les aspects suivants :

- L'appel au multilatéralisme
- Une attention maximale à l'égard des pays les moins développés, particulièrement les pays africains
- L'intégration des pays du Sud-est asiatique, victimes du tsunami du 26 décembre 2005.

Les objectifs stratégiques de la coopération espagnole définis dans le Plan, sont

- Le développement des compétences institutionnelles et sociales
- Le développement de la valeur humaine
- Le développement des compétences économiques
- Le développement des compétences concernant l'amélioration du soutien des opérations en matière de sauvegarde de l'environnement
- Le développement de la liberté et des prédispositions culturelles
- Le développement des droits et de l'indépendance des femmes
- Le développement de l'aptitude de prévention des conflits et de construction de la paix.

Les priorités horizontales seront

- La lutte contre la pauvreté
- La défense des droits de l'Homme
- L'égalité des sexes
- Le soutien des opérations de sauvegarde de l'environnement
- Le respect de la diversité culturelle.

Pour 2008, le Plan directeur prévoit un taux d'aide officielle au développement (AOD) équivalent à 0,5% du PIB et la prise en compte des accords pris avec l'Union européenne et lors de la réunion de Monterrey. Idem d'une plus grande part de l'AOD bilatérale à des projets de renforcement institutionnel. Cette mesure découle de la prémisse voulant que la pauvreté a aussi des causes politiques et, donc, qu'en attaquer les causes implique une stratégie de renforcement institutionnel qui offre des solutions aux faiblesses politiques des États marqués par la pauvreté de leur population.

Bien que tous les objectifs du Plan directeur soient importants, nous nous limiterons à ceux concernant la culture et les bibliothèques, celles-ci y tenant un rôle essentiel.

3. L'AEICI ET LE RÔLE DES STRATÉGIES CULTURELLES ET DE DÉVELOPPEMENT

Les antécédents de la coopération espagnole remontent à l'activité culturelle de l'Institut de culture hispanique (ICH). En 1977, la dénomination d'ICH est transformée en celle de Centre latino-américain de coopération. C'est la première fois que le mot coopération apparaît dans les documents officiels du pays et cela grâce à la culture. Un an après, la dénomination devient Institut de coopération latino-américaine (ICI) et, dix années plus tard, l'Agence espagnole de coopération internationale est créée. Dans sa structure, le cadre culturel est considéré comme une sous-direction générale.

Les centres culturels, le programme du patrimoine, celui des bourses, les écoles ateliers, les centres de formation, la coopération entre les universités, les différents cours et séminaires dans des disciplines artistiques ou les professeurs invités à des congrès et séminaires ont été le bouillon de culture des premières lignes d'activité.

La presse est un des facteurs les plus importants de l'évolution sociale des cinq derniers siècles, à l'égal de la société de l'information qui permet à tous l'accès aux connaissances et à l'information. Les chiffres reflétant l'accès à la sphère culturelle durant le XXe siècle révèlent l'importance de la consommation culturelle ainsi que sa relation avec l'amélioration des capacités et des possibilités de croissance. Les chiffres des industries culturelles, appuyés par de nombreuses études, prouvent l'apport et l'importante contribution de la culture au développement économique. Ceci suppose une augmentation des capacités des sociétés et, par conséquent, des possibilités d'éradiquer la pauvreté. Malgré les progrès, de grandes couches de population et beaucoup de territoires ne bénéficient toujours pas, pour leur éducation, d'accès aux différentes formes de culture ou à la modernité. La Politique de culture étrangère de l'État espagnol, parmi d'autres orientations, mise sur la culture comme élément de développement à l'intérieur du programme de coopération internationale.

Le Plan directeur de la coopération 2005-2008 établit, pour la première fois, que la coopération doit influencer la capacité d'exercice autonome de la liberté culturelle de chaque pays ou communauté et augmenter les dispositions culturelles (dans l'ensemble de leurs dimensions et effets) en tant que facteur de développement. D'une part, on y établit que la coopération pour le développement doit intégrer et incorporer la perspective culturelle dans ses contenus et, d'autre part, qu'il est nécessaire d'utiliser au maximum les ressources culturelles au service du changement social, de la gouvernance, du bien-être et du développement socio-économique. En ce sens, on demande d'assimiler l'accès à la culture à une contribution à l'atteinte des objectifs du millénaire et à l'intégration aux processus réclamés dans le domaine par les différents organismes internationaux.

À cet effet, le PD établit deux lignes directrices. D'abord, la coopération avec les peuples indigènes au moyen d'actions qui favorisent leur participation aux entreprises de développement et, d'autre part, à la coopération culturelle elle-même liée à des objectifs de développement. Les principes suivants sont la base de la stratégie :

- Le développement durable suppose une dimension culturelle comprenant les modes de vie et le processus artistique – créatif ou productif.

- L'objectif principal de la culture est de contribuer au bien-être collectif et, pour cette raison, il doit prendre place et véhiculer son impact dans les processus de lutte contre la pauvreté et contre l'exclusion sociale.
- Le développement humain doit être considéré d'une manière globale, c'est-à-dire incluant le bien-être, la prospérité économique, sociale et culturelle.
- La culture produit des processus de participation de la population par la nature des activités qu'elle propose (festivités, carnivals, concerts, cinéma, théâtre, expositions, etc.). Pouvoir utiliser ce potentiel dans la consolidation de la citoyenneté contribue au développement et à la cohésion sociale.
- La convention pour la défense de la diversité et l'expression artistique tend à préserver la mémoire collective, les langues, les formes d'expression, les cultures abandonnées, etc., lesquelles doivent être une priorité des politiques culturelles, ainsi que des entreprises de coopération afin que l'être humain puisse se développer dans son environnement.
- La culture, tout comme d'autres domaines qui influencent la coopération au développement, doit chercher des synergies avec d'autres secteurs si l'on veut obtenir un développement total et durable.
- Les politiques culturelles doivent intégrer la participation de tous les agents sociaux pour garantir la pluralité et la diversité comme mode de vie démocratique.
- L'accès des citoyens à la culture se transforme en un droit et en une responsabilité pour les institutions publiques et la société civile, en plus de constituer un moyen d'éviter l'exclusion sociale, importante dimension génératrice de pauvreté.
- La coopération culturelle doit favoriser le développement spirituel, créatif et matériel, pour qu'il contribue et prenne part à l'amélioration de la qualité de vie.
- La coopération culturelle doit refléter ses contributions et ses améliorations à la vie sociale, mais aussi à la valeur économique obtenue à partir d'une utilisation durable et rationnelle des ressources.
- La culture peut apporter différents éléments à la coexistence pacifique et à prévention des conflits.

Ces principes se concrétisent dans les lignes directrices suivantes:

1. Formation du capital humain pour la gestion culturelle, particulièrement dans les projets de culture et de développement. On prétend de cette manière faciliter et favoriser les processus qui contribuent à la création de ressources humaines en renforçant l'autonomie dans la gestion des différentes dimensions de la vie culturelle avec une incidence sur le développement.
2. Dimension politique de la culture dans sa contribution au développement. On cherche à influencer les différentes contributions que les politiques culturelles peuvent apporter à l'amélioration de la gouvernance : en favorisant le développement culturel

institutionnel, en stimulant la participation des citoyens et en mettant en œuvre de meilleurs mécanismes de participation à la société civile. Tout cela contribue à créer une citoyenneté active culturellement.

3. Dimension économique de la culture dans sa contribution au développement. Le but est de faire des recherches sur les apports possibles de la culture dans le développement du secteur économique, par la promotion, la création et la production d'entreprises, d'industries ou d'institutions culturelles et créatives, ainsi qu'en favorisant des emplois culturels et en stimulant l'association avec d'autres secteurs productifs comme le tourisme.
4. Relation et complémentarité entre éducation et culture. Le but est de renforcer les structures et les contenus culturels au sein des processus d'éducation tant formels qu'informels, en souhaitant la participation des élèves à la vie culturelle et artistique.
5. Appui aux processus de restauration, de conservation et de recherche du patrimoine culturel. Il est ici question de soutien et de travail avec les multiples entreprises de conservation, de restauration, de préservation et de mise en valeur des biens patrimoniaux.
6. Relations entre communication et culture et impact sur le développement. On souhaite une participation active dans la société de connaissance et d'information, par l'utilisation active des réseaux de communication et de technologie de l'information.
7. Développement des processus de reconnaissance des droits culturels. On veut, par là, renforcer la sensibilité des sociétés aux matières connexes à la diversité culturelle et au développement des droits de l'Homme dans le domaine culturel.

4. LA MATÉRIALISATION DES POLITIQUES CULTURELLES DE L'AECI

- a. Le Réseau des centres culturels. Les centres culturels de l'AECI sont des organisations culturelles situées dans différents pays pour mener à bien les objectifs de la politique de coopération culturelle étrangère du gouvernement et des agents culturels du pays. Elles dynamisent le développement de la diversité et de la pluralité de la vie culturelle espagnole par des actions de diffusion et d'information. Par les projets qu'ils effectuent dans leurs espaces et services, ils fortifient une dynamique de dialogue sur la réalité proche, et cela, en donnant l'accès à tous aux propositions et aux activités offertes et en intégrant des activités à caractère local pour une plus grande articulation avec les sociétés civiles des pays receveurs. On conçoit ce réseau comme un espace ouvert à la citoyenneté et à la société civile des pays où il est situé, en rendant propice l'échange et la connaissance mutuelle.
- b. Les réseaux et connexions nationales et internationales. Pendant des années, les réseaux de collaboration ont accumulé une expérience précieuse. Et il s'est produit un co-développement permettant à tous les pays, grâce à l'utilisation des synergies, de collaborer en véhiculant des connaissances et des expériences enrichissantes pour tous.
- c. Les bureaux techniques de coopération. Ils doivent assumer une fonction d'identification et de gestion des programmes, ainsi que la surveillance des accords bilatéraux selon leur structure et leurs possibilités.

- d. Les écoles ateliers. Elles sont le résultat des efforts de création d'emploi et d'insertion dans le milieu du travail qui ont obtenu le plus de succès au sein de la coopération espagnole, parce qu'elles profitent du savoir accumulé, de l'expérience et des connexions effectuées depuis de nombreuses années.
- e. Les bourses pour l'étranger. Il s'agit d'un instrument traditionnel efficace de la coopération espagnole. Actuellement, le programme MAEC-AECI dispose d'une enveloppe réservée à des bourses de gestion culturelle auprès des centres culturels et ambassades espagnols et à des bourses de formation de postuniversitaires dans des bibliothèques espagnoles.
- f. Publications et diffusion. L'Agence dispose d'une ligne éditoriale consacrée à « Culture et Développement ». La totalité du catalogue des publications est offert en échange aux établissements, ce qui a pour résultat la diffusion des volumes à l'extérieur et la réception de titres en retour.
- g. Coopération universitaire. La politique de coopération académique internationale de la Direction générale de relations culturelles et scientifiques de l'AECI constitue un aspect important des relations culturelles et scientifiques qu'entretient l'Espagne avec le reste du monde. Elle se matérialise sous forme de
 - Bourses en Espagne : l'invitation à différents programmes de bourses de l'Agence espagnole de coopération internationale et du ministère des Affaires extérieures et de la coopération pour l'Amérique latine et les pays arabes de la Méditerranée à offrir annuellement une formation universitaire de niveau postuniversitaire de doctorat ou de post-doctorat. Ce programme s'est aussi étendu à de nouvelles régions, comme l'Asie-Pacifique. On souhaite, en outre, développer une recherche de base et appliquée dans des matières significatives pour notre politique de développement, en formant des chercheurs et des experts qui pourront influencer les processus de développement
 - Lectorats : la figure du lecteur d'espagnol dans les universités étrangères, en plus de jouer le rôle d'un instrument de promotion des études de langue et de culture hispanique à l'étranger, est également un agent de l'action culturelle au sein de l'Ambassade. L'accord avec l'Institut Cervantès, aussi bien au niveau de la Direction générale des relations culturelles et scientifiques de l'AECI qu'entre les ambassades et les centres de l'Institut Cervantès basés à l'étranger, est essentiel au développement du programme.
- h. Bibliothèques. L'AECI dispose d'un réseau de bibliothèques à l'étranger, constitué par les différentes bibliothèques des centres culturels. Si leurs caractéristiques, leur taille et leur méthodologie de travail sont différentes, toutes poursuivent l'objectif commun de permettre aux citoyens de se relier à la culture espagnole, d'une manière ouverte et accessible, à partir de leur pays d'établissement.

Les bibliothèques hispanique et islamique sont un appui indispensable dans la gestion des politiques culturelles de l'AECI. Vu leur importance, elles méritent un paragraphe propre.

5. LES BIBLIOTHÈQUES HISPANIQUE ET ISLAMIQUE

a. La Bibliothèque hispanique

La Bibliothèque hispanique est l'héritière de la collection bibliographique du Conseil du monde hispanique, dont le but était de conserver et de favoriser l'héritage hispanique des pays d'Amérique et des Philippines. Le sujet central de la première collection historique est la littérature des découvertes, les rois catholiques et l'évangélisation de l'Amérique.

En 1945, l'Institut de culture hispanique est créé sous à titre d'organisme consultatif du ministère des Affaires extérieures.

En 1947, son règlement organique est approuvé et sa bibliothèque formellement créée, bibliothèque à laquelle on incorpore les livres du Conseil du monde hispanique, aboli à ce moment-là.

En 1949, c'est l'inauguration de la bibliothèque de l'Institut de culture hispanique, dénommée « Bibliothèque des peuples hispaniques », avec pour but initial la transformation en centre national visant l'échange de publications avec les institutions américaines d'enseignement et de recherche.

L'ICH commence à publier la revue *Monde hispanique* en 1947 et les *Cahiers hispano-américains* en 1949. La Bibliothèque peut disposer de tout le catalogue éditorial de la maison pour nouer des relations d'échange avec des universités, des bibliothèques nationales, des organismes officiels et d'autres centres de recherche. Les échanges suppléent aux acquisitions de titres difficiles à trouver sur le marché.

En 1979, l'ICH se transforme en Institut de coopération latino-américaine. La Bibliothèque évolue et inclut des sujets d'économie et de coopération.

La ligne éditoriale de l'Institut fixe ses correspondants d'échange et le maintien du programme de publications garantissant la continuité et le développement de la collection.

b. La Bibliothèque islamique

En 1954, l'Institut de culture hispano-arabe est fondé avec, en son sein, une bibliothèque. Il doit servir de ressource documentaire et bibliographique pour les chercheurs espagnols et étrangers spécialisés dans le domaine.

De nombreux centres culturels espagnols établis dans des pays arabes ont contribué à la croissance de la Bibliothèque islamique en envoyant des livres intéressants pour l'accroissement de la collection de la bibliothèque.

En 1974, l'Institut se transforme en organisme autonome par rapport au ministère des Affaires extérieures. La Bibliothèque obtient un budget propre, ce qui signifie qu'elle peut mener une politique d'acquisition et compter sur un personnel pour seconder la direction. On établit un programme d'échange de livres et de revues publiés par les universités et les centres de recherche des pays arabes.

L'Institut de coopération avec le monde arabe remplace, fin 1988, l'Institut de culture hispano-arabe.

Quand on crée l'Agence espagnole de coopération internationale en 1989, tous les organismes et services du ministère des Affaires extérieures consacrés à la coopération internationale s'y intègrent. Ainsi, l'Institut de coopération latino-américaine et l'Institut de coopération avec le monde arabe en font-ils partie. Les deux instituts ont des bibliothèques spécialisées : la Bibliothèque hispanique et la Bibliothèque islamique.

c. Les objectifs des bibliothèques

Actuellement, les bibliothèques hispanique et islamique partagent des installations, des ressources et des services communs, tout en maintenant le caractère indépendant et l'identité de leurs collections. La collection des deux bibliothèques approche les 700 000 volumes (livres et revues).

Leurs objectifs généraux et fondamentaux sont

- 1) Réunir et organiser la plus grande et la meilleure collection de livres possible, revues et autres documents, dans leurs principales spécialités, c'est-à-dire l'Amérique latine, la coopération visant le développement et le monde arabe ;
- 2) Enseigner à leurs lecteurs la recherche et la manipulation de l'information dans les systèmes de gestion documentaire des bibliothèques ;
- 3) Fournir les documents sollicités pour l'étude ou la consultation ;
- 4) Diffuser la collection bibliographique auprès des scientifiques et des chercheurs.

Leurs objectifs spécifiques sont

- 1) Maintenir une attitude de coopération et de collaboration en accord avec les objectifs de l'AECI. La coopération culturelle est la base de toute coopération et l'information est la clé du développement.
- 2) Contribuer à la diffusion des travaux de recherche espagnols, latino-américains et arabes grâce aux bibliothèques et aux programmes d'échange de l'AECI et en faciliter la distribution et l'utilisation là où on le demande.
- 3) Participer à des plans de type interinstitutionnel comme les catalogues collectifs, la collaboration technique à des programmes de recherche et à leur diffusion, à des programmes d'échange de livres et de revues en double exemplaire, à des dons de livres et de revues inutilisés dans des bibliothèques de haute spécialisation, etc.
- 4) Diriger l'attention sur les chercheurs et les lecteurs en général, sur place ou à distance, en profitant des nouvelles techniques de l'information et des communications.
- 5) Former des professionnels de bibliothèques grâce aux bourses données à des diplômés en bibliothéconomie et en documentation des pays d'Amérique latine et du monde arabe, afin qu'ils acquièrent une formation pratique dans les bibliothèques hispanique et islamique.

6. CONCLUSIONS

À cette étape-ci, nous pouvons conclure que le modèle de coopération espagnol est généreux, vu l'importante somme d'argent qui y est consacrée.

Nous pouvons aussi dire qu'il est structuré. De fait, il prend en compte tous les aspects du développement. L'un d'eux concerne la coopération en matière culturelle. Il s'agit sans aucun doute de celui dans lequel nous pouvons le plus faire appel aux bibliothécaires.

Mais si nous nous centrons sur la coopération du point de vue propre aux bibliothécaires, les choses s'embrouillent quelque peu. Et cela bien qu'il existait en Espagne, avant l'apparition du terme « coopération pour le développement en matière culturelle », beaucoup de centres culturels étrangers qui possédaient des bibliothèques et qu'on offrait des possibilités de bourses de formation pratique postuniversitaire en bibliothéconomie à Madrid, sans parler des bourses d'études universitaires en Espagne, tellement ont toujours été endettés les étudiants en documentation.

Malgré cet esprit et ce travail indubitable, les possibilités d'activité des bibliothèques en matière de coopération culturelle ne sont suffisamment définies ni dans le Plan directeur de l'AECE, ni dans la Stratégie de culture et de développement. Ou, du moins, pas avec l'importance que les bibliothécaires souhaiteraient.

La conviction que je tiens à partager avec vous ici, collègues bibliothécaires du monde entier, est que si les bibliothèques jouaient un rôle actif de protagoniste dans les programmes de coopération, ceux-ci seraient beaucoup plus efficaces.

Cette efficacité serait obtenue en profitant au maximum des politiques en matière de bibliothèque et de coopération et des qualités intrinsèques au monde des bibliothèques : proximité du citoyen ; conviction que tout le monde doit accéder à l'information et à la connaissance ; professionnels qualifiés ; routines de travail scientifiques et d'efficacité observées au cours des ans; patrimoine bibliographique indéniable; sensibilité à la conservation du patrimoine indigène ; tendance à préserver la diversité culturelle comme un cadeau précieux; présence massive des femmes et des enfants dans les bibliothèques... À ceci il faut ajouter que les nouvelles technologies de l'information et des communications ont développé et augmenté nos capacités.

La devise de l'actuel congrès, est « Les bibliothèques : moteurs dynamiques de la société de la connaissance et de l'information ». Ma question est : la société de la connaissance et de l'information et le sous-développement peuvent-ils coexister ? Clairement, non, parce que c'est seulement en résolvant les faiblesses dont souffrent beaucoup de pays que nous pouvons leur garantir une présence active et de plein droit dans la société souhaitée.

Mais si les bibliothèques sont les "moteurs dynamiques" de la société, elles doivent aussi garder ce rôle dans la lutte contre les inégalités qui sont le principal écueil pour que tous en fassent partie.

Nous, bibliothécaires, devons unir nos efforts. En plus du professionnalisme dont nous faisons preuve, nous devons être présents sur les fronts de la coopération culturelle à partir de nos bibliothèques. Nous devons convaincre nos hommes et femmes politiques de « nous utiliser davantage », car nous pouvons être très rentables, obtenir des sommes allouées au développement et un plus grand rendement. Comment ? C'est très simple : en faisant que nos utilisateurs, de manière autonome et adulte, augmentent leurs ressources en profitant des connaissances et de l'information que nous pouvons leur offrir.

Et ceci je le dis à tous, bibliothécaires des pays riches, bibliothécaires des pays émergents et bibliothécaires des pays pauvres. Aux premiers, que l'on prenne part activement aux politiques de coopération. Aux deuxièmes, que l'on vérifie bien que l'aide perçue et obtenue

soit rentabilisée au maximum. Et aux troisièmes, qu'on réclame de l'aide avec dynamisme, parce qu'il y a des avantages à la clé.

Nous vivons une période de difficultés économiques généralisées. Même le pays le plus puissant est supposé consacrer des efforts à la coopération. Nous devons reconnaître la générosité de ces peuples. Indubitablement, ils souhaitent améliorer le monde où nous vivons, le rendre le plus égalitaire possible. Aussi, devons-nous faire en sorte que cet effort économique soit rentabilisé au maximum par notre activité professionnelle. Prenons part, avec nos connaissances, à la construction d'un monde plus juste.

Et que l'Ifla dirige notre lutte. Des programmes comme ceux d'Ifla/ALP démontrent qu'elle peut le faire et qu'elle le fait très bien. Mais nous pouvons encore lui demander de faire plus : davantage de publicité autour des programmes de ce type ; un plus grand « harcèlement » des institutions qui peuvent aider ; une plus grande présence du thème de la coopération dans les sections de la Fédération. Cela pourrait apporter des aspects très intéressants et des points de vue différents.

Et nous pouvons aussi exiger des agences de coopération qui ont le plus de succès en coopération documentaire qu'elles nous enseignent leur savoir, parce que nous souhaitons profiter de leurs connaissances et de leur expérience. Je peux ici mentionner l'Agence suédoise de coopération (le SIDA). Je connais personnellement son rôle extraordinaire à Ifla/ALP, en raison de ma présence au comité d'Ifla/Amérique latine et Antilles.

Enfin, il me reste à vous remercier de votre attention et de la déférence que vous me manifestez au sein de l'Ifla, au sein de la section des bibliothèques en sciences sociales, qui m'a si généreusement invité et mis de précieuses minutes à ma disposition. Mais je ne peux partir sans remercier nos hôtes, les collègues de Séoul, leur amabilité et leur professionnalisme, ainsi que les autorités coréennes, pour leur pari intelligent sur l'avenir et le progrès que constituent les bibliothèques. Je les félicite pour cette raison et pour le succès du congrès. Merci beaucoup. Si vous souhaitez me poser quelques questions, j'essayerai de vous répondre.